

LE SITE SIRANO-GESTION.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/07/2024. Il est proposé d'investir dans des places de parkings en Hollande ! Ce produit n'existe pas ! Aucune société ne vend à la pièce des places de parking ! Nous avons identifié plus de 140 sites frauduleux depuis 2019.

Nous avons créé une page centralisatrice qui va vous permettre de découvrir l'ampleur du rayon du supermarché de l'arnaque alimenté par de nombreux produits nouveaux !

Le site internet

Il a été créé le 14/11/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/sirano-gestion.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 53 16 36 17

Il est utilisé par un autre site frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante :

bstotta.com	01 53 16 36 14
millenium-eu.com	01 53 16 36 15
bpi-Portugal.com	01 53 16 36 16
sirano-gestion.com	01 53 16 36 17
bpi-Portugal.com	01 53 16 36 17

Le numéro 07 57 59 43 23

Il s'inscrit dans une série intéressante :

nexity-groupe.com	07 57 59 41 66
sirano-gestion.com	07 57 59 43 23
aviva-private.com	07 57 59 43 82
ugegroupbv.fr	07 57 59 44 29
bl-developpement.com	07 57 59 45 95

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Anthony MARTIN

Les produits

Il est proposé la vente de places dans des parkings équipés de bornes électriques aux PAYS-BAS (PARC-ECO PB) avec un ticket d'entrée de 15980,00€

La durée du contrat est de 12 mois avec une rentabilité de 8,17% net de fiscalité !!!

CELA N'EXISTE PAS !

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société. Elle est totalement étrangère à cette arnaque.

Le site est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/07/2024.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

